Informations de base	
2007/2580(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Ethiopie **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/06/2007	Décision du Parlement	T6-0289/2007	Résumé
21/06/2007	Résultat du vote au parlement		
21/06/2007	Débat en plénière		Résumé
21/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2580(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0246/2007	19/06/2007	
Proposition de résolution		B6-0247/2007	19/06/2007	
Proposition de résolution		B6-0252/2007	19/06/2007	
Proposition de résolution		B6-0254/2007	19/06/2007	
Proposition de résolution		B6-0257/2007	19/06/2007	
Proposition de résolution		B6-0259/2007	19/06/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0289/2007	21/06/2007	Résumé

Résolution sur la situation en Ethiopie

2007/2580(RSP) - 21/06/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution commune proposée par les groupes **PPE-DE**, **PSE**, **ALDE**, **UEN**, **Verts/ALE**, **GUE/NGL** dans laquelle il demande au gouvernement éthiopien de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques, y compris les membres élus du parlement, les dirigeants de la Coalition pour l'unité et la démocratie, les militants des droits de l'homme, les journalistes, les enseignants, les étudiants, les militants syndicaux et les citoyens ordinaires.

Déplorant la récente décision d'un tribunal éthiopien de déclarer coupables 38 dirigeants de l'opposition, militants des droits de l'homme et journalistes, le Parlement invite instamment les autorités judiciaires éthiopiennes à reconsidérer leur verdict et à annuler d'éventuelles peines de prison et/ou de mort vis-à-vis de ces personnes. Il se félicite que 28 d'entre elles aient été relâchées le 10 avril 2007, y compris 7 journalistes, dont l'une, Serkalem Fasil, était enceinte de six mois lors de son arrestation et n'a pu recevoir de soins médiaux adéquats.

Il condamne encore les arrestations de journalistes indépendants et demande au gouvernement éthiopien de garantir la liberté de la presse et de révéler le nombre total de personnes détenues dans ce pays.

Plus globalement, le Parlement condamne la détention arbitraire, y compris de ressortissants de l'Union européenne par le régime éthiopien. Il demande aux autorités de ce pays de respecter les droits de l'homme, l'État de droit et les libertés démocratiques et à s'engager dans un dialogue sérieux avec l'opposition et la société civile, dans un but de réconciliation nationale.

Le Parlement appelle la Commission, le Conseil et les États membres à condamner l'usage de la peine de mort en Éthiopie et à condamner fermement le gouvernement éthiopien pour la répression brutale qui a suivi les élections de mai 2005.

Il demande l'application de sanctions ciblées contre de hauts responsables gouvernementaux et demande que l'Union soutienne toutes les victimes d'atrocités commises en violation des droits de l'homme et les familles des prisonniers politiques.

Parallèlement, la Commission et les États membres sont appelés à soutenir, par les instruments de coopération, le développement de médias libres en Éthiopie. Enfin, le Parlement invite les Nations unies à désigner un "rapporteur spécial" pour mener des investigations en Éthiopie sur l'indépendance de la justice et les détentions arbitraires, la situation des droits de l'homme, y compris les droits des minorités, les violences et les meurtres post-électoraux ainsi que les accusations de trahison et d'outrage à l'ordre constitutionnel formulées à l'encontre de dirigeants de l'opposition, de journalistes et de militants de la société civile.